



REGLEMENT DESCENTE MARATHON

MEGAVALANCHE® & MAXIAVALANCHE®

www.megavalanche.com

Comité d'Organisation TRANSVESUBIENNE – UNION CONFEDERALE COORDINATION

36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54

TABLE DES MATIERES

	Page
PREAMBULE	3
1. DEFINITION	3
2. INSCRIPTIONS	3
3. CATEGORIES ET CLASSEMENTS	4
4. ATTRIBUTION DES DOSSARDS	5
5. EQUIPEMENT	5
6. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	6
7. DEROULEMENT	6
8. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE COURSES MEGAVALANCHE - MAXIAVALANCHE	7
9. MANCHE(S) DE COURSE	7
10. CLASSEMENT	8
11. RECOMPENSES MAXIAVALANCHE - MEGAVALANCHE ST PAUL	8
12. PENALITES	9
13. DROIT D'IMAGES	10
REGLEMENTS PARTICULIERS 2012	11
ANNEXE 1 MEGAVALANCHE ALPE D'HUEZ	12
ANNEXE 2 MAXIAVALANCHE EUROP CUP	14
ANNEXE 3 BAREME DES POINTS	16

PREAMBULE

George EDWARDS est l'inventeur des règles de course appliquées à la formule **DESCENTE MTB MARATHON**. Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et la sécurité passive des acteurs des compétitions. L'exploitation de ce support règlementaire a été éprouvée depuis 1995 au travers des manifestations de notoriété internationale : **MEGAVALANCHE®**, **MAXIAVALANCHE®**. Ces opérations ont fait l'objet d'une concession entre **George EDWARDS** et la **S.A.R.L. UCC** pour l'exploitation des noms et de ce concept.

1. DEFINITION

Les départs s'effectuent en ligne sur des parcours retenus prioritairement pour assurer une sécurité passive et une diversité d'obstacles et de franchissements, privilégiant les qualités propres à la discipline que sont force et endurance conjuguant adresse et capacité d'improvisation tout en exploitant la technologie propre aux vélos de montagne polyvalents.

2. INSCRIPTIONS

2.1. Engagement par courrier

Les demandes d'inscription sont à envoyer sur un bulletin type (dans la limite des places disponibles), accompagné du règlement à:

UCC Inscriptions – 36 Rue Mérimée – 06110 Le Cannet – France

2.2. Engagement en ligne

Maxiavalanche :

<http://www.activeglobal.com/MiniSearch/index.cfm?AC=home&searchKey=maxiavalanche>

Megavalanche :

<http://www.activeglobal.com/MiniSearch/index.cfm?AC=home&searchKey=megavalanche>

2.3. Frais d'inscription

MAXIAVALANCHE et MEGAVALANCHE Saint-Paul:

Inscription : 50 €

Assurance Annulation : 4 €

MEGAVALANCHE ALPE d'HUEZ :

Inscription : A partir de 74 €

Assurance Annulation : 4 €

2.4 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint. Le délai d'enregistrement est de 6 jours francs avant l'épreuve. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles, une pénalité de retard de 8 Euros est systématiquement appliquée.

2.5 Annulations préalables à la course et remboursement

Les droits sont remboursés (hors frais transaction Internet et frais de virement bancaire) si et seulement si le candidat a souscrit à « l'Assurance Annulation » (4€) en même temps que son inscription à l'épreuve. Il doit faire part de son dédit par lettre ou par Email **au minimum 10 jours avant la course**.

Au delà des 10 jours et jusqu'à la veille de l'épreuve : le candidat doit présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Une fois l'épreuve passée et/ou en cas de non souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement n'est effectué.

2.6 Toute annulation sur place pour cause médicale ou technique constatée fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 50 % (hors forfait remontée mécanique ou/et autre prestation : hébergement...). Ce remboursement s'applique exclusivement aux participants régulièrement inscrits ayant contracté l'assurance annulation.

2.7 Tout remplacement induit un surcout de 10 € pour les participants n'ayant pas souscrit d'assurance annulation et 6 € pour les souscripteurs de l'assurance annulation.

3. CATEGORIES ET CLASSEMENTS

3.1 SCRATCH HOMMES MAXIAVALANCHE® Europ Cup et MEGAVALANCHE®

Toutes catégories confondues

3.2 SCRATCH DAMES MAXIAVALANCHE® Europ Cup et MEGAVALANCHE®

Toutes catégories confondues

3.3 CATEGORIES DAMES : MAXIAVALANCHE® Europ Cup et MEGAVALANCHE®

(+ de 50 concurrentes au départ)

- **JEUNES** : 15 à 18 ans nées entre 1994 et 1997
- **SENIORS*** : 19 à 29 ans - nées entre 1983 et 1993
- **MASTERS 30*** : 30 ans et plus nées en 1982 et avant

3.4 CATEGORIES HOMMES : MAXIAVALANCHE® Europ Cup et MEGAVALANCHE®

- **CADETS** : 15 à 16 ans nés entre 1996 et 1997
- **JUNIORS** : 17 à 18 ans nés entre 1994 et 1995
- **SENIORS*** : 19 à 29 ans - nés entre 1983 et 1993
- **MASTERS 30*** : 30 à 39 ans nés entre 1973 et 1982
- **MASTERS 40** : 40 à 49 ans nés en 1963 et 1972

*(*sont exclus de cette catégorie, les Bikers issus de la liste Prioritaires – Cf Règlement Général Art. 6)*

3.5 MAXI CHALLENGERS et MEGA CHALLENGERS

- **ESPOIRS Challengers** : 15 à 18 ans nés entre 1994 et 1997
- **SENIORS Challengers** : 19 à 29 ans - nés entre 1983 et 1993
- **MASTERS 30 Challengers** : 30 à 39 ans nés entre 1973 et 1982

www.megavalanche.com et www.maxiavalanche.com

- **MASTERS 40 Challengers** : 40 à 49 ans nés entre 1963 et 1972
- **MASTERS 50 Challengers** : 50 ans et plus – nés en 1962 et avant

3.6 MAXI AMATEURS et MEGA AMATEURS

- **ESPOIRS Amateurs** : 15 à 18 ans nés entre 1994 et 1997
- **SENIORS Amateurs** : 19 à 39 ans - nés entre 1973 et 1993
- **MASTERS Amateurs** : 40 ans et plus nés en 1972 et avant

4. ATTRIBUTION DES DOSSARDS

4.1. Spécifique aux concurrents « Prioritaires » ou avec des résultats sportifs

Les numéros affectés aux prioritaires¹ correspondent à leur placement systématique sur la (les) première(s) ligne(s) et à leur affectation au prorata de leur nombre dans toutes les « courses de placement – qualification ». Toutefois, il sera tenu compte pour l'ordonnement des premières lignes du mérite sportif des candidats titulaires d'un palmarès. Il est **de la responsabilité** de chaque candidat d'afficher ses résultats lors de son inscription dans la **case « palmarès »** prévue à cet effet. Une certification des palmarès ou critères d'accès peut être demandée par l'Organisation ou lors d'une réclamation.

Exemple : pour des courses de placement de 100 coureurs ; N°1 à 25, N°101 à 125, N°201 à 225 etc...

4.2. Les autres concurrents

Les numéros sont attribués par ordre d'enregistrement, cachet de la poste ou date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

Cet ordre d'enregistrement est déterminant pour la position des participants sur les lignes de chaque « course de placement – qualification ».

Exemple :

- 5 « Prioritaires » + 5 inscriptions de candidats avec palmarès + 15 inscriptions enregistrées entre le 1/01/N et le 15/02/N forment la première ligne de la 1^{ère}, de la 2^{ème}, de la 3^{ème}... vague de « course de placement – qualification ».
- 25 inscriptions enregistrées entre le 16/02/N et le 15/03/N forment la deuxième ligne de la 1^{ère}, de la 2^{ème}, de la 3^{ème}... vague de « course de placement – qualification ».
- Etc...

4.3. Les Dames

Le même processus est appliqué pour les catégories **Dames**. Elles ont des numéros groupés et consécutifs.

5. EQUIPEMENT

Chaque participant devra être **obligatoirement** équipé de :

- un casque intégral
- coudières
- gants longs.

¹ Cf Règlement Général Art. 6

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet ne figurera pas au classement (sauf cas particulier validé par le Jury).

6. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels d'UCC **à l'exclusion de tout autre**, et doivent être conservés dans leur configuration originale, notamment l'emplacement réservé à « **l'autocollant de ligne** ». La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités (**Art.12**).

7. DEROULEMENT

7.1. Course de Placement - Qualification

Définition : Les « courses de placement – qualification » se déroulent la veille de la compétition. Leur fonction est d'établir la hiérarchie équitable des positions sur les lignes de départ.

Nombre de vagues : Le nombre de « courses de placement – qualification » est déterminé au prorata du nombre d'inscrits, plus la vague réservée à la catégorie DAMES.

Constitution des lignes : Les lignes de départ des « courses de placement - qualification » sont constituées en positionnant 20 à 25 coureurs par ordre croissant de numéros dans l'aire de départ de chaque vague.

Procédure de départ :

- 20 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement se présenter et s'assurer d'être portés sur le registre du Juge à l'entrée de l'aire de départ.
- 10 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing du Directeur de course qui donne les dernières informations relatives : au tracé, à la position des contrôleurs, des secours, au processus de départ, etc...
- 5 minutes avant l'heure de départ les coureurs sont tenus de se placer derrière le ruban de ligne.
- affichage : 1 minute, 30 secondes et 5 secondes période aléatoire avant la levée des bandes de départ.

Chronologie :

Chaque manche qualificative est espacée de 20 à 30 minutes.

7.2. Arrivée

Tous les concurrents doivent passer la ligne d'arrivée pour avoir accès aux manches de course dans le créneau horaire réservé aux « courses de placement – qualification ».

7.3. Repêchage automatique pour les pilotes « Prioritaires »

A l'issue des qualifications les participants figurant dans la liste « Prioritaires » font systématiquement l'objet d'un remplacement à la 4ème ligne soit (ligne D) de la course scratch **MEGAVALANCHE®**, **MAXIAVALANCHE®** si ces derniers ont abandonné ou ne figurent pas dans les qualifiés à ces courses.

7.4. Abandon

Les participants ayant abandonné sans franchir la ligne doivent signifier leur désir de participer à la course auprès du responsable du chronométrage ; ils seront alors réintégrés et positionnés derrière la dernière ligne des départs de manches de course de classe CHALLENGERS, AMATEURS ou AFFINITY (Mégavalanche de l'Alpe d'Huez).

7.5. En cas d'impossibilité d'organiser les « courses de placement – qualification », L'ordonnancement s'effectue en positionnant les coureurs « Prioritaires » puis les candidats titulaires d'un palmarès sportif puis par ordre d'enregistrement des inscriptions.

8. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE COURSES MEGAVALANCHE® - MAXIAVALANCHE®

A l'issue des « courses de placement - qualification », tous les participants sont tenus de retirer la lettre autocollante désignant leur position, munis d'une pièce d'identité. Ce support autocollant doit figurer obligatoirement sur l'emplacement réservé (*ligne*) de la plaque de numéro pour accéder à leur ligne de départ respective, des courses **MEGAVALANCHE® - MAXIAVALANCHE®** et classes **CHALLENGERS, AMATEURS et AFFINITY (Megavalanche® Alpe d'huez)**.

9. MANCHE(S) DE COURSE

9.1. Définition

La (ou les) manche(s) de course détermine(nt) le classement final d'une étape et donne(nt) accès à l'attribution des points.

9.2. Manches de course

Leur nombre est déterminé au prorata des concurrents restant en course à l'issue des «courses de placement - qualification », plus la manche réservée à la catégorie DAMES.

9.3. Formation sur les lignes de courses

9.3.1 Les lignes de départ des «manches de course **MEGAVALANCHE®** ou **MAXIAVALANCHE®**» sont constituées en positionnant idéalement 24 coureurs (selon espace) par ordre croissant des lettres figurant sur les autocollants de ligne collés sur la plaque et par groupe de classement dans l'aire de départ de chaque course.

9.3.2 Les concurrents accèdent à leur position sur ordre du Juge de départ à partir de :

- la lettre de ligne (place obtenue en course de placement - qualification)
- la place obtenue en course de placement – qualification (ex : 4 premiers, puis 4 seconds ...)
- le temps réalisé en course de placement - qualification)

9.4 Identification des groupes de course

9.4.1 Groupes Maxiavalanche® Europ Cup et Megavalanche® Saint Paul de la Réunion:

Les 100 meilleurs ayant obtenu les 100 meilleures places sur les manches de placement - qualification

25 concurrents admis a l'issue des « courses de placement - qualification » :

**Exemple : pour 4 « courses de placement - qualification » : les 6 premiers de chaque vague reçoivent la lettre A.*

Les 4 premiers accèdent en premier à l'aire de départ (appel par ordre des temps réalisés), puis les 4 seconds, puis les 4 troisièmes, les 4 quatrièmes, les 4 cinquièmes puis les 4 sixièmes soit 24 coureurs en ligne A.

Même processus pour la lettre B en partant des 4 septièmes etc....

9.4.2 Groupes Maxi Challengers et Mega Challengers Saint Paul

Les 150* classés au-delà des 100 meilleurs sur les manches de placement - qualification

() Variable en fonction du nombre de manches de qualification*

9.4.3 Groupes Maxi Amateurs et Mega Amateurs Saint Paul

Tous les autres qualifiés ayant été classé au-delà de 251^{ème}*

() Variable en fonction du nombre de manches de qualification*

9.4.4 Groupes Megavalanche® Alpe d'Huez : voir règlement particulier (Annexe 1)

9.5. Procédure de Départ : voir Article 7.1.

9.6. Précision

Afin de préserver un bon ordre sur la grille de départ, tous les participants et, plus particulièrement ceux titulaires des lettres correspondant aux lignes A, B, C, D, E et F, ont l'obligation de se trouver sur la plateforme de départ à l'heure qui leur est impartie sous peine de se voir infliger une rétrogradation (**Art. 12 voir liste des pénalités**).

9.7. Chronologies des manches de course

- Départ MAXIAVALANCHE® ou MEGAVALANCHE®
- 15 – 20 min plus tard départ classe CHALLENGERS
- 10 min plus tard départ catégorie DAMES
- 10 min plus tard départ classes AMATEURS

10. CLASSEMENT

(voir Règlement particulier MAXIAVALANCHE® Europ Cup pour le classement général – Annexe 2)

10.1. Le classement s'obtient en ajoutant les points obtenus sur chacune des manches de course ou sur le résultat net en cas de manche unique.

10.2 En cas d'égalité de points à l'issue des manches, la dernière manche prévaut pour le résultat final de l'étape.

10.3. Pour valider son classement, tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

11. RECOMPENSES MAXIAVALANCHE® - MEGAVALANCHE® SAINT PAUL

Coupes et/ou trophées au 3 premiers de chaque catégorie des différentes classes.

Total des primes 2.000 € par étape

(voir Règlement particulier MAXIAVALANCHE® Europ Cup pour le classement général – Annexe 2)

SCRATCH HOMMES1^{er} : 610 €2^e : 410 €3^e : 350 €4^e : 210 €5^e : 160 €**SCRATCH DAMES***1^{ère} : 120 €2^e : 80 €3^e : 60 €

* Prime sous condition d'un minimum de 5 concurrentes au départ

12. PENALITES

Ces sanctions sont estimées et validées par le Jury de Course.

12.1. Tenue de course et accessoires obligatoires manquants

- Pas de casque intégral :
- Pas de coudières :
- Pas de gants longs :

Refus de Départ2 minutes de Pénalité2 minutes de Pénalité**12.2. Plaque de course ou dossard non conforme**1 minute de Pénalité**12.3. Absence d'autocollant de ligne**Rétrogradation d'une ligne**12.4. Entrée en zone de départ après l'appel****12.4.1** Alors que la ligne du coureur concerné est déjà installéeRétrogradation d'une ligne**12.4.2** Alors que les 2 lignes suivantes (ou plus) sont déjà installéesRétrogradation de 2 lignes**12.5. Coupes validées par un contrôleur ou autocontrôle²**

La pénalité avérée ne peut être inférieure à 30 secondes.

Pénalité de temps : 5 à 10 fois

le gain de temps estimé en tenant compte de la dangerosité de l'acte

12.6. Retrait de dossard hors temps nécessaire à réaliser une reconnaissancePositionnement du coureur sur la dernière ligne de sa « course de placement - qualification »**12.7. Faute au départ impliquant l'arrêt de la course**

- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique
- Le ou les coureurs coupables d'un faux départ, lors de la remise en aire de départ

Rétrogradation d'une ligne2 minutes de Pénalité

² *Autocontrôle : la réclamation rapportée par 1 concurrent au Directeur de course comporte obligatoirement : résumé et croquis de l'incident, position sur le parcours, évaluation du temps gagné et autres commentaires*

12.8. Faute au départ

- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique

2 minutes de Pénalité au(x)
coureur(s) en faute

12.9. Pollution et dégradation du/des sites par les concurrents
ou leur assistance

2 minutes de Pénalité

12.10. Autres

12.10.1 Absence de casque pendant la compétition :

Disqualification

12.10.2 Circulation en sens inverse de la course :

2 minutes de Pénalité

12.10.3 Essais dans la/les périodes de course :

2 minutes de Pénalité

12.10.4 Non-assistance à un coureur en danger :

Disqualification

12.10.5 Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO :

Disqualification

13. DROIT D'IMAGES

13.1 Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

13.2 Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de S.A.R.L. UCC détenteur de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents à la marque TRANSVESUBIENNE® et plus généralement toutes les compétitions organisées à partir de la réglementation post-citées.

REGLEMENTS PARTICULIERS 2012

MEGAVALANCHE® ALPE D'HUEZ

Annexe 1

MAXIAVALANCHE EUROP CUP GENERAL

Annexe 2

BAREME DES POINTS

Annexe 3

ANNEXE 1

REGLEMENT PARTICULIER

MEGAVALANCHE ALPE D'HUEZ 2012

1. Participation

La compétition est ouverte à 2.200 concurrents (2.000 hommes et 200 dames).

2. Accès remontées mécaniques

Tout compétiteur doit être munit de son forfait électronique qui lui sera délivré, accompagné d'un justificatif sur lequel le détenteur devra inscrire le code figurant au dos de son forfait. En cas de perte sans ce justificatif et le numéro correspondant, le forfait ne pourra être remplacé. Une caution de 2 € pour le forfait est inclus aux frais d'inscription, celle-ci est remboursable lors de la restitution du forfait aux caisses des remontées mécaniques.

Attention ce forfait est personnel et ne pourra être utilisé par une autre personne que le compétiteur puisque chaque forfait correspond à une personne (numéro de plaques et nom de famille s'inscrivent à chacun de vos passages).

3. Déroulement Courses de placement – qualification

3.1 Les vagues de courses de placement - qualification

Leur nombre est de 10 vagues maximum pour les catégories HOMMES, soit au maximum 200 concurrents par vague et 1 vague réservée à la catégorie DAMES.

3.2 Constitution des lignes

Les lignes de départ des « **courses de placement - qualification** » sont constituées en positionnant **25 coureurs** par ordre croissant de numéros dans l'aire de départ de chaque vague.

4. Groupes de courses

4.1 1^{er} groupe : MEGAVALANCHE®

Les 342 * meilleurs ayant obtenu les 342 meilleures places sur les 9 manches de qualification
Du 1^e au 38^e de chaque course de placement – qualification.

4.2 2^e groupe : MEGA CHALLENGERS

Les 342 * classés au-delà des 342 meilleurs sur les manches de qualification
Du 39^e au 76^e de chaque course de placement – qualification.

4.3 3^e groupe : MEGA AMATEURS

Les 342 classés* au-delà des 684 meilleurs sur les manches de qualification
Du 77^e au 114^e de chaque course de placement – qualification.

4.4 4^e groupe : MEGA AFFINITY 1 et 2 : chronométrage individuel – Pas de départ en ligne

Tous les autres qualifiés ayant été classé au-delà de 1026^{ème} *
Du 115^e au 200^e de chaque course de placement – qualification.

5. Chronologie des manches de courses

Samedi 21 juillet **MEGA LADIES, MEGA CHALLENGERS et MEGA AFFINITY (1)**

09 h 00 : Départ MEGA LADIES

09 h 30 : Départ MEGA CHALLENGERS

A partir de 09 h 45 : MEGA AFFINITY (1) - Départ au gré des arrivées

Dimanche 22 juillet **MEGAVALANCHE, MEGA AMATEURS et MEGA AFFINITY (2)**

09 h 00: Départ MEGAVALANCHE

09 h 30 : Départ MEGA AMATEURS

A partir de 09 h 45: Départ MEGA AFFINITY (2) - Départ au gré des arrivées

6. Récompenses – Voyages et Hébergements pour la Megavalanche® Saint Paul - Réunion

6.1 Classement Scratch Hommes MEGAVALANCHE® :

1^e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

2^e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

3^e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

4^e Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

5^e Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

6.2 Classement Scratch Dames MEGA LADIES :

1^e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

6.3 Classement par catégorie pour la MEGAVALANCHE® :

1^e Cadet : Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

1^e Junior : Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

1^e Senior : Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

1^e Master 30 Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

1^e Master 40 Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

1^e Master 50³ Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2012

Les voyages sont nominatifs, non échangeables et non modifiables.

³ Si un minimum de 20 participants dans cette catégorie

ANNEXE 2

REGLEMENT PARTICULIER

MAXIAVALANCHE EUROP CUP GENERAL 2012

1. Il est établi par l'addition des points correspondant aux places obtenues sur chacune des étapes VALLNORD, CERVINIA, ORCIERES, ÅRE, (2 manches de course par étape – 2 possibilités de marquer des points).

Les 2 plus mauvais résultats obtenus sur les courses sont déduits du compte final.

Une absence n'est pas considérée comme un résultat.

En cas d'abandon, le retrait sur place du dossard et de la plaque de course donne lieu à l'attribution d'un point.

2. En cas d'égalité, les concurrents sont départagés en fonction du nombre de places de premier, de places de second, etc ; puis en fonction de la place obtenue lors de la dernière étape de la MAXIAVALANCHE® EUROP CUP.

3. Les points sont attribués aux 100 premiers selon le barème général des points (annexe 3).

4. CATEGORIES MASTERS 50

En MAXIAVALANCHE EUROP CUP DH Marathon, les Masters 50 sont systématiquement positionnés en MAXI CHALLENGERS.

Les Masters 50 qualifiés parmi les 100 de la MAXIAVALANCHE® EUROP CUP sont positionnés sur la première ligne de la MAXI CHALLENGERS, les autres sont positionnés à leur place.

5. TITRES DELIVRES AU CLASSEMENT FINAL

Vainqueur	SCRATCH	de la	EUROP CUP	DE	DESCENTE	MARATHON	2012
Vainqueur	DAMES	de la	EUROP CUP	DE	DESCENTE	MARATHON	2012
Vainqueur	JEUNES	de la	EUROP CUP	DE	DESCENTE	MARATHON	2012
Vainqueur	SENIORS	de la	EUROP CUP	DE	DESCENTE	MARATHON	2012
Vainqueur	MASTERS 30 de la EUROP CUP DE DESCENTE MARATHON 2012						
Vainqueur	MASTERS 40 de la EUROP CUP DE DESCENTE MARATHON 2012						
Vainqueur	MASTERS 50 de la EUROP CUP DE DESCENTE MARATHON 2012						

6. RECOMPENSES A L'ISSU DE CHAQUE ETAPE

Après chaque étape il est établi un classement général provisoire de la MAXIAVALANCHE® EUROP CUP, les 10 premiers de ce classement provisoire reçoivent une invitation pour l'étape suivante.

Cette invitation comprend : les frais d'inscription offerts et la nuit du samedi prise en charge dans un hôtel choisi par l'organisation.

Pour la première étape, c'est le classement général MAXIAVALANCHE® de l'année N-1 qui prévaut.

Pour les Dames, le même règlement est appliqué pour les 3 premières.

Pour les MAXI CHALLENGERS, le même règlement est appliqué pour les 3 premiers au scratch.

7. RECOMPENSES AU CLASSEMENT GENERAL

Coupes et/ou trophées sont offerts aux 3 premiers de chaque catégorie.

Prize Money au général pour la MAXIAVALANCHE® EUROP CUP 2011

Total des primes : 2.000 €

7.1 SCRATCH HOMMES

1^{er} : 650 €

2^e : 430 €

3^e : 350 €

4^e : 210 €

5^e : 160 €

7.2 SCRATCH DAMES

1^{ère} : 200 €

ANNEXE 3

BARÈME DES POINTS

Pos	Points	Ecart	35	65	1	70	30	1
1	252		36	64	1	71	29	1
2	217	35	37	63	1	72	28	1
3	187	30	38	62	1	73	27	1
4	162	25	39	61	1	74	26	1
5	142	20	40	60	1	75	25	1
6	132	10	41	59	1	76	24	1
7	124	8	42	58	1	77	23	1
8	118	6	43	57	1	78	22	1
9	114	4	44	56	1	79	21	1
10	112	2	45	55	1	80	20	1
11	110	2	46	54	1	81	19	1
12	108	2	47	53	1	82	18	1
13	106	2	48	52	1	83	17	1
14	104	2	49	51	1	84	16	1
15	102	2	50	50	1	85	15	1
16	100	2	51	49	1	86	14	1
17	98	2	52	48	1	87	13	1
18	96	2	53	47	1	88	12	1
19	94	2	54	46	1	89	11	1
20	92	2	55	45	1	90	10	1
21	90	2	56	44	1	91	9	1
22	88	2	57	43	1	92	8	1
23	86	2	58	42	1	93	7	1
24	84	2	59	41	1	94	6	1
25	82	2	60	40	1	95	5	1
26	80	2	61	39	1	96	4	1
27	78	2	62	38	1	97	3	1
28	76	2	63	37	1	98	2	1
29	74	2	64	36	1	99	1	1
30	72	2	65	35	1	100	1	0
31	70	2	66	34	1			
32	68	2	67	33	1			
33	67	1	68	32	1			
34	66	1	69	31	1			

Pour la Megavalanche 1 point est attribué du 101^e au 342^e